



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral :

Arrêté portant approbation du plan particulier d'intervention de site
de l'espace industriel nord d'Amiens

**La Préfète de la Somme
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 125-2, L. 515-8, L. 551-2 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment l'article L. 741-6 et l'article R. 741-18 ;

VU l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2015-1652 du 11 décembre 2015 modifiant les dispositions relatives aux plans particuliers d'intervention prises en application de l'article L. 741-6 du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme ;

VU la circulaire interministérielle du 20 février 2012 relative à la gestion des impacts environnementaux et sanitaires d'événements d'origine technologique en situation post-accidentelle ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2018 portant approbation du plan particulier d'intervention de site ;

Vu la consultation des maires effectuée du 8 décembre 2021 au 14 février 2022 auprès des 28 communes concernées ;

VU la consultation de la population effectuée du 3 janvier 2022 au 4 février 2022

VU la consultation des exploitants du 6 octobre 2021 au 6 décembre 2021 ;

SUR PROPOSITION du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme,

Article 1^{er} : Le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) de site des établissements Metex Noovistago, Brenntag Spécialités, ID Logistics, Noriap PL1 et Procter & Gamble, établi pour l'espace industriel nord d'Amiens, annexé au présent arrêté, est approuvé et devient immédiatement applicable. Il s'intègre au dispositif ORSEC départemental.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 5 mars 2018 portant approbation du plan particulier d'intervention de site susvisé est abrogé.

Article 3 : Les communes situées dans le périmètre PPI doivent élaborer un Plan Communal de Sauvegarde conformément à l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 4 : Les modalités d'alerte des populations concernées sont définies dans le PPI annexé au présent arrêté.

Article 5 : Ce document, annexé au présent arrêté, fera l'objet d'une révision ou d'une mise à jour en cas de modification des risques ou des moyens de secours et d'intervention disponibles tous les trois ans.

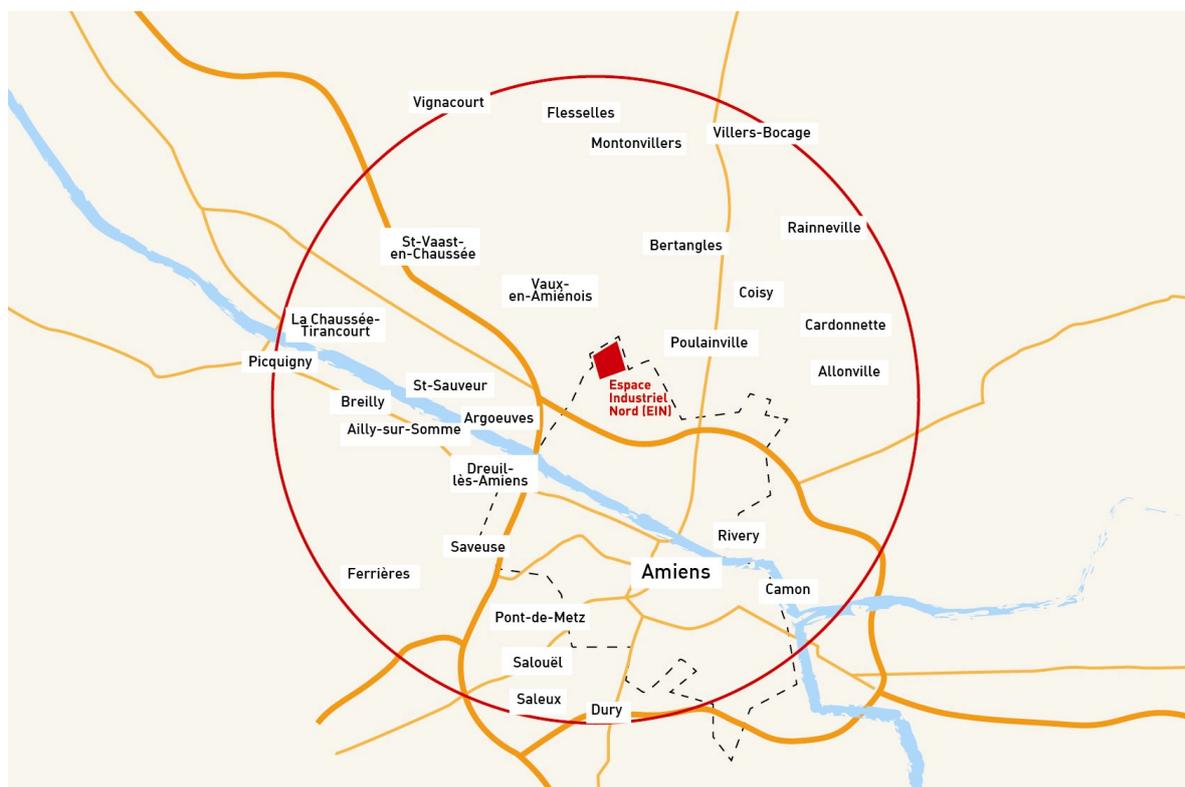
Article 6 : Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme, la secrétaire générale, sous-préfète de l'arrondissement d'Amiens, l'ensemble des responsables des services déconcentrés de l'état concernés, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, le président du conseil départemental, les maires des communes concernées, le directeur départemental de SNCF mobilité, le directeur départemental de SNCF réseaux et les exploitants des entreprises Metex Noovistago, Brenntag Spécialités, ID Logistics, Noriap PL1 et Procter & Gamble, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 11 mai 2022

[ORIGINAL SIGNE]

Muriel Nguyen

Plan particulier d'intervention de site de l'espace industriel nord d'Amiens



Ce plan concerne les 5 entreprises suivantes :



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
ABREVIATIONS.....	4
1.2 Les remerciements.....	5
1.3 Le tableau des modifications.....	5
CHAPITRE 2 – La présentation du contexte.....	6
2-1 Les établissements concernés par le PPI.....	6
2-2 La localisation des 5 établissements Seveso seuil haut :.....	7
2-3 L’identification du risque.....	8
Les scénarios par rayon du PPI.....	8
2-4 La carte des rayons opérationnels retenus.....	10
CHAPITRE 3 – L’activation du PPI.....	12
3-1 Le schéma général.....	12
3-2 Les modalités d’activation et le choix du rayon.....	13
3-3 Le déclenchement des moyens d’alerte et d’information.....	14
3-4 Le tableau des sirènes du réseau SAIP (Sirènes de l’État).....	15
3-5 Le signal national d’alerte.....	16
3-6 La mobilisation des services en COD.....	16
3-7 L’alerte GALA.....	16
3-8 L’ouverture CIP.....	16
3-9 La communication de crise.....	17
CHAPITRE 4 – La sécurité des populations.....	18
4-1 Le confinement.....	18
4-2 Le bouclage et la mise en place des déviations.....	19
4-2-1 Le réseau routier.....	19
4-2-2 Le réseau ferroviaire.....	19
CHAPITRE 5 – L’organisation des secours.....	20
5-1 Le positionnement et l’organisation des moyens sur le terrain.....	20
5-2 La demande de renforts zonaux.....	20
CHAPITRE 6 – La fin de l’alerte.....	20
CHAPITRE 7– La gestion post-accidentelle des impacts sanitaires et environnementaux.....	21
CHAPITRE 8– La liste des annexes.....	22
Annexe 1 : Le plan et la liste des établissements de l’EIN d’Amiens.....	23
Annexe 2 : Les messages vocaux « réflexes » de l’automate d’appel de la mairie d’Amiens.....	25
Annexe 3 : Les services présents en COD.....	27
Annexe 4 : Le rôle et les objectifs des services.....	27
Annexe 5 : La carte des rayons opérationnels retenus, l’implantation des sirènes et la probabilité de la direction des vents.....	29
Annexe 6 : L’alerte GALA.....	31
Annexe 7 : Les notes de présentation des entreprises et les modèles de communiqués de presse.....	33
Annexe 8 : Les modèles de communiqués de presse.....	40
Annexe 9 : La diffusion de l’information sur internet et les réseaux sociaux.....	46
Annexe 10 : Les fiches toxicologiques de l’ammoniac, de l’acide chlorhydrique et de l’acide formique.....	47
Annexe 11 : L’outil cartographique dédié au plan.....	48
Annexe 12 : Les emplacements prévisionnels des PMA, CRM et véhicule PC.....	49
Annexe 13 : Le modèle de demande de renforts zonaux.....	50

INTRODUCTION

L'activité industrielle de l'Espace Industriel Nord d'Amiens peut présenter potentiellement, par la nature de ses installations et de ses ouvrages, des risques pour les populations et l'environnement.

En effet, cinq établissements de l'Espace Industriel Nord (EIN) d'Amiens, situés dans le département de la Somme, sont classés Seveso Seuil Haut. Il s'agit des entreprises Metex Noovistago, Brenntag Spécialités, ID Logistics, Noriap PL1 et Procter & Gamble. Les entreprises de l'EIN d'Amiens, implantées autour des établissements à risques, sont présentées sur le plan d'ensemble de l'[ANNEXE 1](#).

Malgré les mesures de prévention prises par les exploitants à la source sur le process industriel, des accidents à très faible probabilité peuvent se produire et générer des impacts en dehors de l'enceinte de ces établissements. Il est donc nécessaire d'anticiper la survenue de ces accidents potentiels.

C'est l'objet du Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui identifie les risques et organise la réponse des différents services de secours, de sécurité et de l'État afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Si l'incident industriel reste contenu dans les limites de propriété de l'entreprise sans aucun risque pour l'environnement extérieur, seul le Plan d'Opération Interne (POI) est activé par la direction de l'entreprise afin d'assurer la sécurité des salariés. Par contre, si l'incident est susceptible de créer des impacts pour les populations se situant à l'extérieur de l'établissement, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est activé par le Préfet.

En cas de danger imminent (risque à cinétique rapide), l'exploitant peut déclencher la sirène de l'établissement industriel concerné et solliciter le déclenchement de l'automate d'appel de Metex Noovistago, avant même l'activation du PPI par le Préfet.

Dès l'activation du PPI, le Centre Opérationnel Départemental (COD) est aussi activé pour gérer et coordonner l'intervention des services et des moyens nécessaires à la conduite des opérations.

ABREVIATIONS

ARS	Agence Régionale de Santé
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD	Conseil Départemental
CH	Centre Hospitalier
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIP	Cellule d'Information du Public
COD	Centre Opérationnel Départemental
COS	Commandant des Opérations de Secours
CRM	Centre de Rassemblement des Moyens
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Dir Nord	Direction Interdépartementale des routes Nord
DMD	Délégation Militaire Départementale
DO	Directeur des Opérations
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
EIN	Espace Industriel Nord
EMIAZDS	État-major Interarmées de la Zone de Défense et de Sécurité
FT	Fiche toxicologique
GALA	Gestion de l'Alerte Locale Automatisée
GFAG	Groupement des Forces Aériennes de la Gendarmerie
GN	Gendarmerie Nationale
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PC services	Poste de Commandement des services
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PL	Poids Lourd
PMA	Poste Médical Avancé
PM	Police Municipale
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'intervention
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
SAIP	Système d'Alerte et d'Information des Populations
SANEF	Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SCRE	Service communication et représentation de l'État
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer

1.2 Les remerciements

Ce PPI a été mis à jour sous la responsabilité de la préfète (par l'intermédiaire du service interministériel de défense et de protection civiles), par un comité de pilotage divisé en cinq groupes de travail dans lesquels ont participé les administrations (SDIS, DREAL, DDTM, SAMU, SCRE, ARS, DDSP, GGD, DSDEN, DRAAF, DDPP), les collectivités locales (PM d'Amiens, service risque d'Amiens, les communes d'Argoeuves, de Dreuil-les-Amiens, de Poulainville, de Vaux-en-Amiénois), la chambre de commerce et d'industrie (CCI), les gestionnaires de voirie et de réseaux (CD, DIR NORD, SANEF, SNCF) ainsi que les représentants des établissements Metex Noovistago, Brenntag Spécialités, ID Logistics, Noriap PL1 et Procter & Gamble.

1.3 Le tableau des modifications

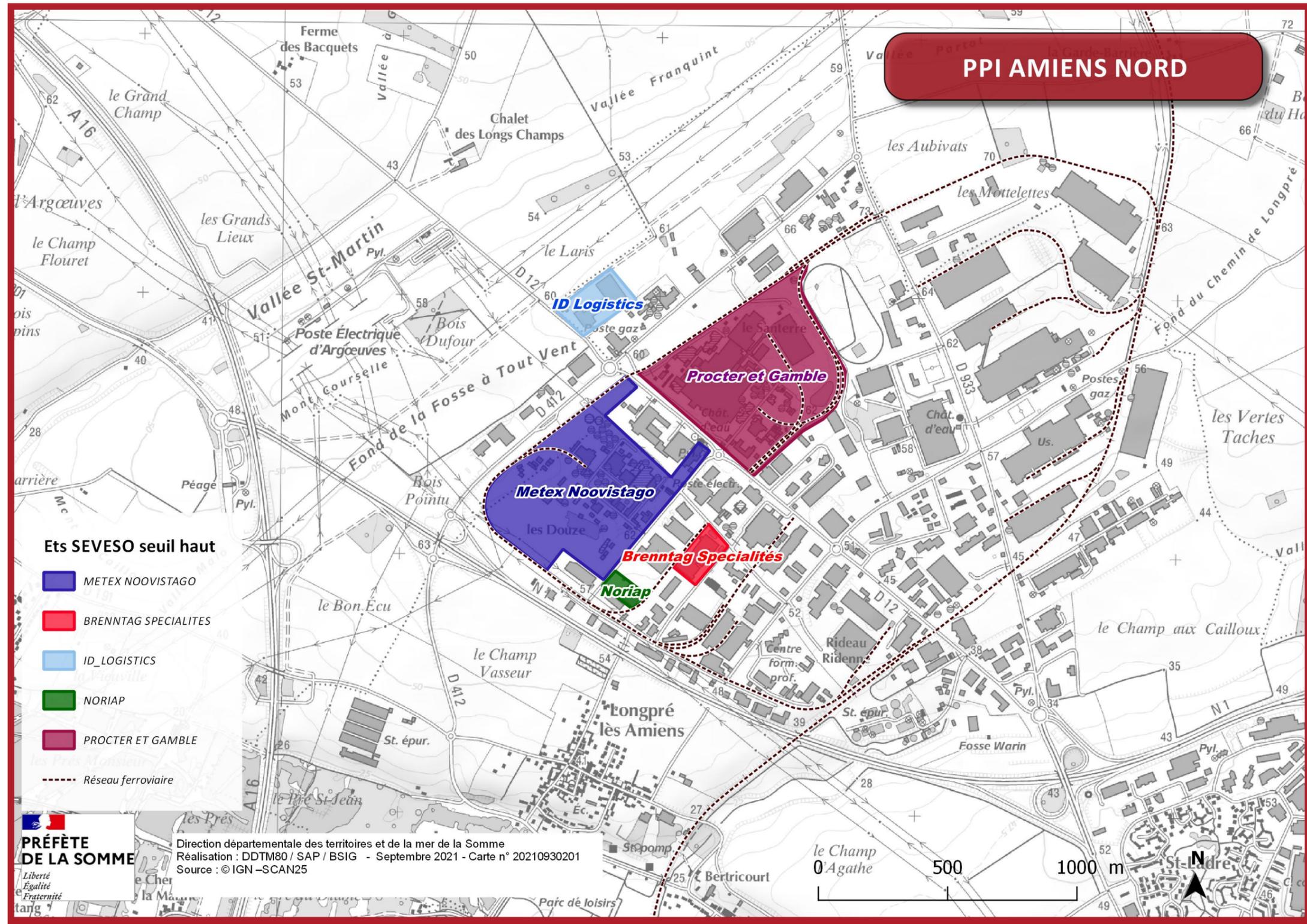
Date de révision	Nom du correcteur	Chapitre-partie	Description de la modification

CHAPITRE 2 – La présentation du contexte

2-1 Les établissements concernés par le PPI

Raison Sociale	Adresse de l'établissement	Effectifs	Tél / Fax	Activité	Coordonnées Degrés-Décimaux (DD)	Adresse du siège social
METEX NOOVISTAGO	Rue de Vaux – 80 084 AMIENS CEDEX 2	350 personnes au total : 250 la journée, 100 personnes d'entreprises extérieures et 25 personnes la nuit (heures non ouvrables)	03.22.54.70.00 03.22.54.70.38	Production d'acides aminés par fermentation pour l'alimentation animale	Lat : 49.932269 Long : 2.266105	32 rue de Guersant 75 017 PARIS CEDEX
Brenntag Spécialités	29 rue de la vassellerie – 80 000 AMIENS	13 personnes 7 h – 18 h du lundi au vendredi	03.60.01.90.45	Stockage et distribution de produits chimiques (acides, bases, solvants, produits pour peinture...) pour l'industrie	Lat : 49.930762 Long : 2.269264	90 avenue du Progrès 69 680 CHASSIEU
Procter & Gamble Amiens	Rue André Durouchez – 80 000 AMIENS	Environ 1500 personnes 24h/24 7jrs/7 (1100 salariés permanents du site, 200 intérimaires, 200 prestataires extérieurs)	03.22.54.32.00 03.22.44.35.94	Fabrication de produits lessiviels	Lat : 49.932131 Long : 2.275877	163 Quai Aulagnier 92 600 ASNIERES-SUR- SEINE
NORIAP PL1	16 Rue de Vaux – 80 080 AMIENS	De novembre à mars : 14 personnes 5h-21h De mars à novembre : 7 personnes 8h-17h	09.70.72.22.00 03.22.93.37.80	Entreposage de produits finis conditionnés, emballés et palettisés destinés principalement à des coopératives agricoles (produits phytosanitaires) et à l'industrie chimique (produits dangereux)	Lat : 49.930835 Long : 2.264306	22 boulevard Michel Strogoff 80 440 BOVES
ID Logistics	Route de Vignacourt RD12 80 000 AMIENS	7 personnes + 5 chauffeurs et/ou intervenants extérieurs 6h à 17h	03.22.80.80.26 03.22.80.80.24	Stockage de produits chimiques	Lat : 49.932131 Long : 2.275877	55 chemin des Engranauds CS 20 040 13 660 ORGON

2-2 La localisation des 5 établissements Seveso seuil haut :



2-3 L'identification du risque

Les scénarios par rayon du PPI

Rayon 1 (R1) : zone industrielle :

Entreprise	Type d'effet	Description du phénomène dangereux	Seuil des effets irréversibles (SEI)
METEX NOOVISTAGO	Toxique	Rupture 100 % de la tuyauterie de distribution d'acide chlorhydrique – <i>dysfonctionnement de l'ensemble des barrières de sécurité</i>	200 m
PROCTER ET GAMBLE	Toxique	Dispersion d'un nuage toxique suite à une fuite d'un cubitainer d'acide formique en phase de stockage	257 m
		Dispersion toxique suite à un épandage d'acide chlorhydrique dans la cuvette de rétention du bac	127 m
		Dispersion toxique suite à un épandage d'acide chlorhydrique dans l'aire de dépotage	117 m
		Dispersion d'un nuage toxique suite à une fuite d'un cubitainer d'acide formique en phase de transfert	75 m
	Surpression	Explosion bac liquide inflammable 150 m ³ dans rétentions S1	37 m
		Explosion bac liquide inflammable 150 m ³ dans rétentions S5	37 m
		Explosion bac liquide inflammable 60 m ³ dans rétentions S1	27 m
	Thermique	Incendie généralisé du bâtiment DC	120 m
		Incendie du magasin grande hauteur	97 m
		Incendie zone de dépotage n° 1 + n° 2 du dépôt 2	39 m
		Incendie rétention S1 + S5	36 m
		Incendie zone de dépotage n° 2 du dépôt 2	31 m
		Incendie rétention S1	29 m
Incendie zone de dépotage n° 1 du dépôt 2		27 m	
ID LOGISTICS	Toxique	Effets toxiques liés aux fumées de l'incendie généralisé de l'entrepôt E1, E2 ou E1 + E2	100 m
	Thermique	Incendie généralisé entrepôt E1 + E2	78 m
		Incendie généralisé entrepôt E2	38 m
		Incendie généralisé entrepôt E1	34 m
NORIAP PL1	Toxique	Effets toxiques liés aux fumées d'un incendie d'un camion de produits pharmaceutiques, du hall C, d'une cellule ou de plusieurs cellules adjacentes	100 m
	Thermique	Incendie de plusieurs cellules adjacentes	29 m
		Incendie du hall C	24 m
		Incendie d'un camion de produits pharmaceutiques	13 m
BRENNTAG SPECIALITES	Thermique	Incendie généralisé du nouveau bâtiment en façade Sud-Est et Nord-Ouest	58 m
		Incendie généralisé du nouveau bâtiment en façade Nord-Est	49 m
		Incendie zone expédition/réception du bâtiment existant en façade Sud-Ouest	32 m
		Incendie zone expédition/réception du bâtiment existant en façade Sud-Est	49 m

Rayon 2 (R2) : 684 m :

Entreprise	Type d'effet	Description du phénomène dangereux	Seuil des effets irréversibles (SEI)
METEX NOOVISTAGO	Toxique	Rupture 100 % ou moyenne fuite au niveau de la vanne de fond d'un wagon d'ammoniac en manœuvre – <i>dysfonctionnement de l'ensemble des barrières de sécurité</i>	684 m
		Rupture 100 % ou fuite 10 % de la tuyauterie de distribution d'ammoniac au niveau de l'allée centrale	630 m
		Fuite 1 % sur la tuyauterie entre la sphère d'ammoniac et le ballon V5031A entre les pompes de distribution et les unités – <i>dysfonctionnement de l'ensemble des barrières de sécurité</i>	540 m
		Fuite 10 % du piquage d'alimentation de la sphère d'ammoniac – <i>dysfonctionnement d'une partie des barrières de sécurité</i>	510 m
		Fuite 10 % de la tuyauterie d'ammoniac au niveau des groupes frigorifiques entre véhicule dépoté et sphère – <i>dysfonctionnement de l'ensemble des barrières de sécurité</i>	510 m
		Fuite 10 % de la tuyauterie de la ligne de dépotage d'ammoniac – <i>isolement rapide de la fuite</i>	510 m
		Rupture 100 % ou fuite 10 % de la tuyauterie de distribution d'ammoniac au niveau de l'extraction thréonine sud	500 m
		Fuite 1 % sur le bras de dépotage d'un wagon d'ammoniac connecté et en phase de dépotage – <i>dysfonctionnement de l'ensemble des barrières de sécurité</i>	470 m
		Rupture 100 % ou fuite 10 % de la tuyauterie de distribution d'ammoniac au niveau de l'unité de purification	470 m
		Rupture 100 % de la tuyauterie entre la sphère d'ammoniac et le ballon V5031A ou entre le ballon et les pompes de distribution et les unités – <i>fonctionnement de la fermeture des vannes de sectionnement</i>	450 m
		Rupture 100 % d'un bras de dépotage d'un wagon connecté et en phase de dépotage – <i>fonctionnement de la fermeture de la chaîne de dépotage</i>	420 m
		Rupture 100 % ou fuite 10 % de la tuyauterie de distribution d'ammoniac au niveau de l'unité de fermentation	396 m
		Fuite 10 % de la tuyauterie de retour liquide vers la sphère d'ammoniac depuis le ballon V5031B – <i>dysfonctionnement de l'ensemble des barrières de sécurité</i>	320 m
		Fuite 1 % de la tuyauterie de distribution d'ammoniac en racks entre les pompes de distribution et les unités	315 m
		Rupture 100 % ou fuite 10 % de la tuyauterie de distribution d'ammoniac au niveau de l'extraction thréonine et co-produits	228 m

Rayon 3 (R3) : 2 070 m :

Entreprise	Type d'effet	Description du phénomène dangereux	Seuil des effets irréversibles (SEI)
METEX NOOVISTAGO	Toxique	Rupture 100 % de la tuyauterie entre la sphère d'ammoniac et le ballon V5031A ou entre le ballon et les pompes de distribution et les unités – <i>dysfonctionnement de l'ensemble des barrières de sécurité</i>	2 070 m
		Fuite 10 % au niveau du piquage d'alimentation de la sphère d'ammoniac – <i>dysfonctionnement de l'ensemble des barrières de sécurité</i>	2 055 m

		Fuite 10 % au niveau de la ligne de dépotage d'ammoniac – dysfonctionnement de l'ensemble des barrières de sécurité	2 055 m
		Rupture 100 % ou fuite 10 % de la tuyauterie de distribution d'ammoniac – dysfonctionnement de l'ensemble des barrières de sécurité	1 360 m

Rayon 4 (R4): 3 885 m :

Entreprise	Type d'effet	Description du phénomène dangereux	Seuils des effets irréversibles (SEI)
METEX NOOVISTAGO	Toxique	Rupture 100 % d'un bras de dépotage d'un wagon d'ammoniac connecté en phase de dépotage – <i>dysfonctionnement de l'ensemble des barrières de sécurité</i>	3 885 m
		Ruine d'un wagon d'ammoniac	2 900 m

Rayon 5 (R5) : 8 200 m :

Entreprise	Type d'effet	Description du phénomène dangereux	Seuil des effets irréversibles (SEI)
METEX NOOVISTAGO	Toxique	Ruine de la sphère d'ammoniac	8 200 m

2-4 La carte des rayons opérationnels retenus

Cinq rayons opérationnels sont retenus pour l'activation du PPI.

Le 1^{er} rayon (R1) correspond à la zone industrielle avec un scénario d'accident chez l'un des 5 sites Seveso Seuil Haut de la zone.

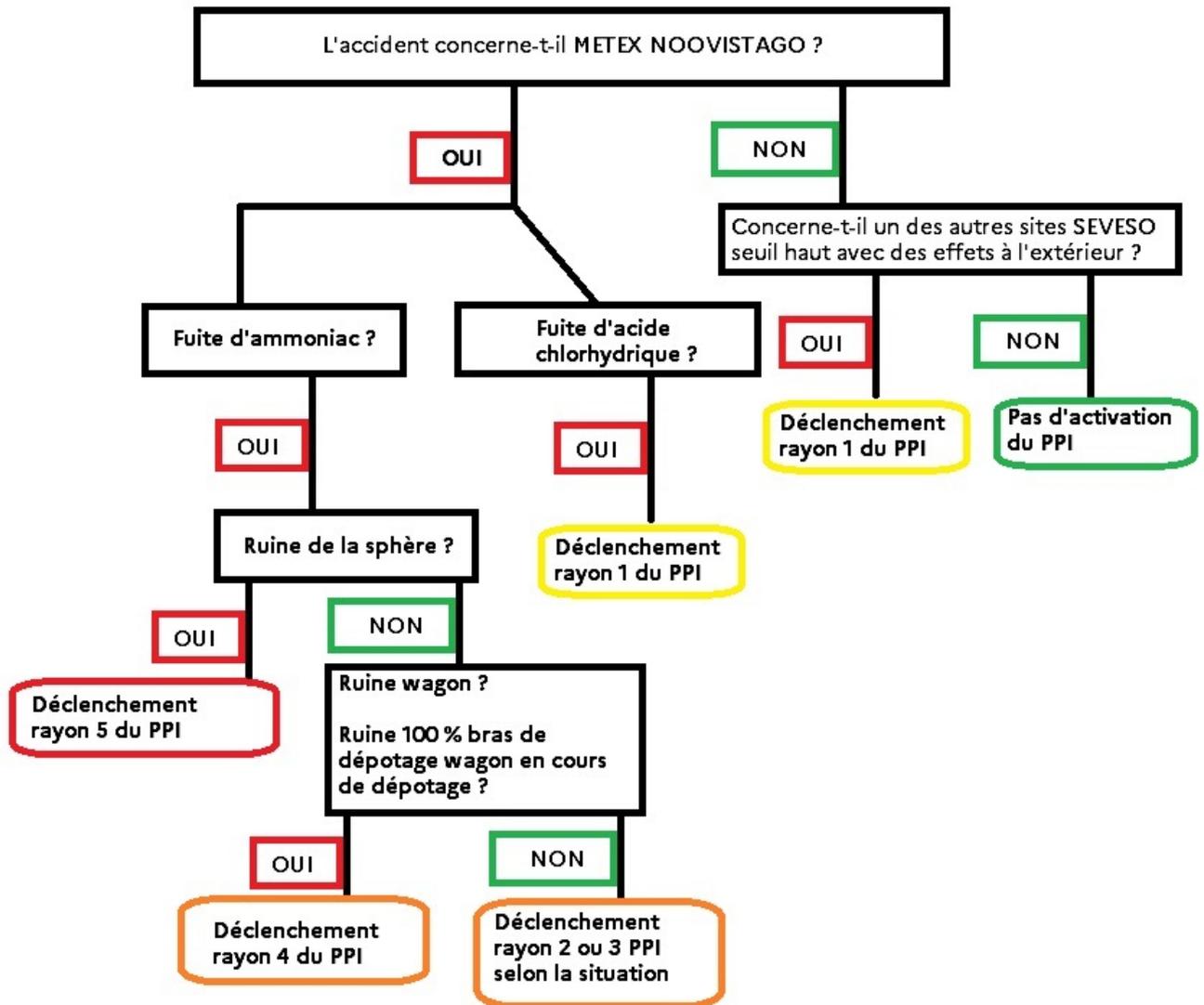
Le 2^e rayon (R2) de 684 m correspond à un scénario d'accident chez METEX NOOVISTAGO.

Le 3^e rayon (R3) de 2070 m correspond à un scénario d'accident chez METEX NOOVISTAGO.

Le 4^e rayon (R4) de 3885 m correspond à un scénario d'accident chez METEX NOOVISTAGO (rupture franche du bras de dépotage en cours de dépotage ou ruine d'un wagon d'ammoniac)

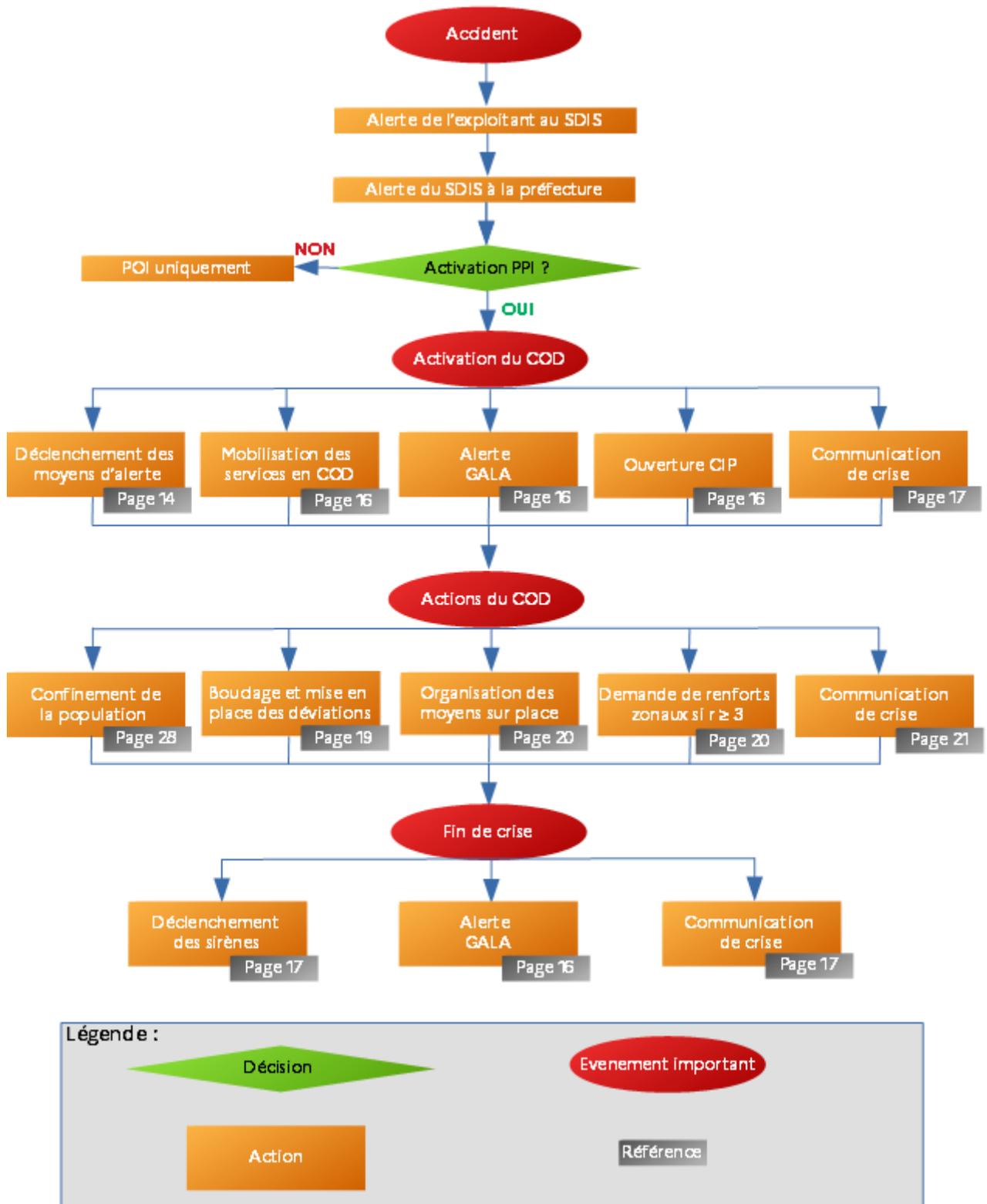
Le 5^e rayon (R5) de 8200 m correspond à un scénario d'accident chez METEX NOOVISTAGO (ruine de la sphère d'ammoniac).

La carte en **ANNEXE 5** présente les rayons opérationnels retenus, l'implantation des sirènes et la probabilité de la direction des vents.



CHAPITRE 3 – L'activation du PPI

3-1 Le schéma général



3-2 Les modalités d'activation et le choix du rayon

Lors de la survenance d'un événement sur l'un des cinq sites Seveso Seuil Haut d'Amiens, l'exploitant contacte le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Deux situations peuvent se présenter :

Cas n°1 : Incident :

L'événement se produit sur l'un des 5 sites Seveso Seuil Haut mais les effets ne sortent pas des limites de propriété du site et ne présentent pas de risques pour les populations. L'exploitant déclenche son POI et prévient le SDIS dans le cadre d'un accident technologique (incendie, explosion ou fuite toxique).

L'évolution de la situation ainsi que les conséquences réelles ou potentielles associées peuvent alors être surveillées en permanence par le CODIS, sans engagement ou anticipation de moyens au COD.

Dans ce cas, **le PPI n'est pas activé.**

Cas n°2 : Accident :

L'événement se produit sur l'un des 5 sites Seveso Seuil Haut avec des effets susceptibles de sortir des limites de propriété du site et pouvant présenter des risques pour la population.

L'exploitant prévient le SDIS + déclenche la sirène PPI en mode réflexe (sans accord préalable de la préfecture) s'il s'agit d'effets toxiques.

Une grille d'analyse permet au SDIS de qualifier l'événement, dès réception de l'appel, afin d'être en capacité de proposer au Préfet le rayon à activer pour le PPI.

Le choix du rayon est acté à l'occasion d'un appel du SDIS à la Préfecture.

Afin de tenir compte du délai de déploiement des effectifs de sécurité et de secours sur le terrain, le rayon activé pourrait être affiné pendant la crise.

Dès que le PPI est activé avec un rayon défini, les actions suivantes sont mises en œuvre par le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) :

1. Déclenchement des moyens d'alerte
2. Mobilisation des services en COD
3. Alerte GALA
4. Ouverture de la CIP
5. Communication de crise

3-3 Le déclenchement des moyens d'alerte et d'information

Pour les événements ayant des effets toxiques et/ou de surpression, les exploitants peuvent déclencher leur sirène PPI en phase réflexe (sans accord préalable de la préfecture).

Pour les événements ayant des effets thermiques, les exploitants n'utilisent leur sirène PPI qu'à la demande des services de l'Etat (COD ou SDIS sur site).

En cas d'activation du rayon 1 (zone industrielle), les moyens suivants sont utilisés :

- La sirène de l'exploitant concerné, les sirènes des autres exploitants ainsi que la sirène PPI de Procter et Gamble,
- L'automate d'appel de la société Metex Noovistago (mis à disposition des 4 autres exploitants par convention),
- Le système « alerte entreprises » de la CCI.

En cas d'activation du rayon 2 de 684 m, les moyens suivants sont utilisés :

- La sirène du site de Metex Noovistago, les sirènes des autres exploitants ainsi que la sirène PPI de Procter et Gamble,
- L'automate d'appel de la société Metex Noovistago,

En cas d'activation du rayon 3 de 2 070 m, les moyens suivants sont utilisés :

- La sirène du site de Metex Noovistago, les sirènes des autres exploitants ainsi que la sirène PPI de Procter et Gamble,
- L'automate d'appel de la société Metex Noovistago (opérant sur le rayon 1 et 2),
- L'automate d'appel d'Amiens activé en mode réflexe pour le rayon 3 (bouton poussoir activable depuis le centre de sécurité urbaine de la ville d'Amiens). Voir les messages vocaux [ANNEXE 2](#))
- La sirène de l'église Saint-Léger – place André Battel à Amiens (Longpré-lès-Amiens), déclenchée par la préfecture (voir [tableau ci-après et ANNEXE 5](#))

En cas d'activation du rayon 4 de 3 885 m, les moyens suivants sont utilisés :

- La sirène du site de Metex Noovistago, les sirènes des autres exploitants ainsi que la sirène PPI de Procter et Gamble,
- L'automate d'appel de la société Metex Noovistago (opérant sur le rayon 1 et 2),
- Le panneau à messages variables de la ville d'Amiens (situé quartier Etouvie) pour donner des informations sur les axes routiers fermés et les déviations,
- L'automate d'appel d'Amiens (délai de déclenchement de 5 min si le PCC est déjà activé et de 20 min si le PCC n'est pas encore activé). Voir les messages vocaux [ANNEXE 2](#)),
- Les 8 sirènes du SAIP de la préfecture (voir [tableau ci-après et ANNEXE 5](#))

En cas d'activation du rayon 5 de 8 200 m, les moyens suivants sont utilisés :

- La sirène du site de Metex Noovistago, les sirènes des autres exploitants ainsi que la sirène PPI de Procter et Gamble
- L'automate d'appel de la société Metex Noovistago (opérant sur le rayon 1 et 2),
- Les panneaux à messages variables de la ville d'Amiens pour donner des informations sur les axes routiers fermés et les déviations,
- L'automate d'appel d'Amiens (délai de déclenchement de 5 min si le PCC est déjà activé et de 20 min si le PCC n'est pas encore activé). Voir les messages vocaux [ANNEXE 2](#)),
- Le système « alerte-commerces » de la CCI,
- Les 14 sirènes du SAIP de la préfecture (voir [tableau ci-après et ANNEXE 5](#)).

3-4 Le tableau des sirènes du réseau SAIP (Sirènes de l'État)

Rayon du PPI Amiens	N° sur la carte	Identifiant	Lieu de l'implantation de la sirène	Commune
R3	1	50700	Église Saint-Léger – place André Battel	Amiens
R4	2	50702	Bâtiment municipal – rue Titien	Amiens
R4	4	50724	Mairie – 33, Grande rue	Argoeuves
R4	5	50706	Eglise – rue Jean Jaurès	Dreuil-lès-Amiens
R4	6	50705	Salle des fêtes – rue Guilbert	Vaux-en-Amiénois
R4	8	50712	École maternelle – 153 bis – 155 rue du Faubourg de Hem	Amiens
R4	9	50714	CHU Nord d'Amiens – place Victor Pauchet	Amiens
R4	10	50709	Mairie – place du huit mai	Poulainville
R5	3	50711	Collège Auguste Janvier – 72 rue Jules Barni	Amiens
R5	7	50716	Lycée Louis Thuillier, cité scolaire – boulevard de Saint Quentin	Amiens
R5	11	50715	École Saint-Roch – boulevard Garibaldi	Amiens
R5	12	50710	Église Saint-Rémi – rue des Cordeliers	Amiens
R5	13	50718	Lycée d'Acheuléen – chaussée Jules Ferry	Amiens
R5	14	50721	Mairie – 51 Rue Baudrez	Rivery

R1 : Zone industrielle

R2 : 684 m

R3 : 2 070 m

R4 : 3 885 m

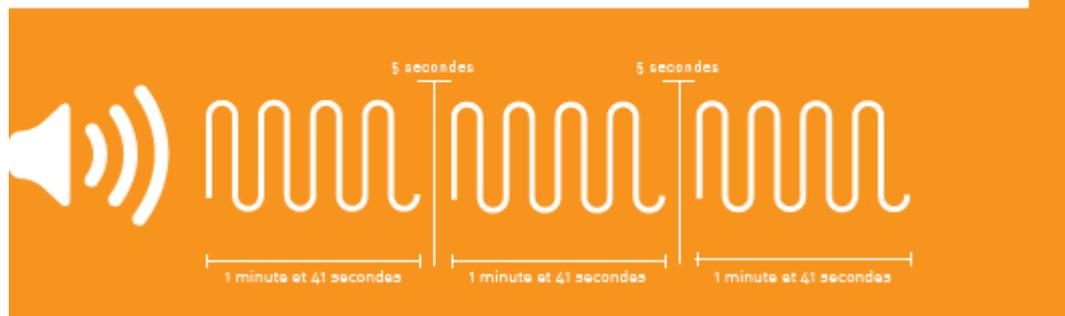
R5 : 8 200 m

3-5 Le signal national d'alerte

Le signal national d'alerte est identifiable par la succession de 3 cycles d'une durée de 1 minute 41 secondes chacun et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence (voir schéma ci-dessous).

Début d'alerte

Il comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute et quarante et une secondes.



3-6 La mobilisation des services en COD

Les services, prévenus par la préfecture de l'ouverture du COD, doivent se rendre au Centre Opérationnel Départemental (COD) au 51 rue de la République – 80 000 Amiens. La liste des services concernés est en [ANNEXE 3](#). A titre d'information, l'[ANNEXE 4](#) présente les rôles et les objectifs de chaque service, de manière générale, lors de l'activation du PPI.

3-7 L'alerte GALA

GALA (Gestion de l'Alerte Locale Automatisée) est un automate d'appel, outil de communication de la Préfecture, qui est utilisé pour informer les services compétents de l'activation du PPI. L'alerte est lancée par sms (voir modèle de sms et liste des destinataires en [ANNEXE 6](#)).

3-8 L'ouverture CIP

Pour ce type de risque, une Cellule d'Information du Public (CIP) est systématiquement ouverte par la préfecture pour répondre aux appels des particuliers à l'écoute des sirènes et afin de ne pas saturer le standard de la préfecture et celui des services de secours et de sécurité.

Le numéro de la CIP est le 09 70 80 90 40.

3-9 La communication de crise

Une communication rapide est organisée pour éviter toute rumeur ou toute amplification du phénomène réel ainsi que pour rappeler la règle du confinement auprès des populations.

Des modèles types de communiqués de presse sont joints en [ANNEXE 7](#).

L'[ANNEXE 7](#) comprend ainsi une note de presse permettant de présenter chaque entreprise Seveso Seuil Haut et des modèles de communiqués de presse informant de l'activation du PPI, de l'évolution de la situation et de la fin de la crise.

Pour information, les entreprises Metex Noovistago et Procter&Gamble sont concernées par un risque toxique lié à l'utilisation de substances toxiques qui sont respectivement l'ammoniac, l'acide chlorhydrique et l'acide formique. Au préalable, les acteurs, les maires et les populations concernés peuvent consulter les fiches toxicologiques de ces produits sur le site de l'INRS (voir [ANNEXE 10](#)).

CHAPITRE 4 – La sécurité des populations

4-1 Le confinement

Compte tenu de la nature toxique des produits susceptibles d'être rejetés dans l'atmosphère lors d'un accident dans l'un des 5 établissements Seveso Seuil Haut de l'Espace Industriel Nord d'Amiens (notamment l'acide chlorhydrique, l'acide formique et l'ammoniac), **le confinement** (se mettre à l'abri dans un local clos, boucher toutes les arrivées d'air, arrêter la ventilation et la climatisation) est la seule mesure conservatoire instantanée retenue pour la protection des populations.



Le confinement s'accompagne obligatoirement de l'observation de **consignes de sécurité** portées à la connaissance des populations par les brochures d'information préventive et par les médias notamment de France Bleu Picardie (100.2 FM) en cours d'événements. Les consignes sont affichées ci-dessous :



Pour **les usagers de la route** se trouvant dans la zone impactée, ils doivent rester dans leur véhicule, fermer la ventilation et quitter la zone.

Dans tous les cas, la population doit se conformer strictement aux seules instructions des autorités qui, selon l'évolution de la situation, décideront :

- le maintien du confinement,
- une éventuelle évacuation organisée (décidée dans de très rares cas),
- la reprise des activités par un signal de fin d'alerte (voir **chapitre 6**).

La priorité est donc de garantir la protection de la population, mais il convient également de prendre en compte les enjeux devant être traités en phase post-accidentelle. Le recensement est essentiel pour le dimensionnement et le choix des moyens d'alerte, et pour définir la stratégie de protection des populations. Ainsi, ces enjeux sont identifiés dans chaque rayon par ratios (voir [ANNEXE 11](#)).

À l'extérieur du périmètre, les populations qui souhaitent rejoindre leur domicile situé dans le périmètre activé sont, en fonction de la durée de la crise, prises en charge par les communes concernées. Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont notamment activés pour mettre en œuvre les dispositions prévues pour l'accueil des populations impactées.

4-2 Le bouclage et la mise en place des déviations

4-2-1 Le réseau routier

Le bouclage et la déviation des périmètres opérationnels (voir [ANNEXE 11](#)) sont assurés par :

- Les forces de l'ordre (la police nationale, la gendarmerie nationale et la police municipale d'Amiens),
- Les gestionnaires de voiries (le Conseil départemental, communes, la DIR Nord, la SANEF).

La première action est de mobiliser les forces de l'ordre. L'intervention des gestionnaires intervient dans un second temps pour la mise en place de la signalisation et du barrièrage. Cette mise en place par les gestionnaires de réseaux ne peut être assurée qu'après un délai de 2 heures. S'agissant de la fermeture de la rocade d'Amiens ou de l'autoroute A16, elle doit être organisée en présence conjointe des forces de l'ordre et de la DIR Nord ou de la SANEF. Enfin, les déviations sont mises en place, sous réserve d'effectifs disponibles.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) est chargée, en COD, de coordonner le bouclage et la mise en place des déviations.

Une **interdiction de circulation des poids lourds sur la RN 25** dans le sens Doullens-Amiens sera prise par arrêté zonal en coordination avec le COZ dès l'activation du PPI sur les rayons 4 et 5, le département du Pas-de-Calais étant également impacté. Le blocage aura lieu au giratoire d'Arras sur la RN 25.

4-2-2 Le réseau ferroviaire

Dans le rayon 1 du PPI, seule la voie interne à l'espace industriel nord (EIN) d'Amiens est concernée (gestion assurée par la chambre de commerce et d'industrie d'Amiens-Picardie (CCI)).

Voir le réseau ferroviaire de l'EIN au [point 2-2](#)

S'agissant des 2 premiers rayons, la circulation des trains est suspendue par l'EIC Paris Nord et les trains de marchandises sont garés à la gare de Montières (quartier Montières, avenue de la gare à Amiens).

- LONGUEAU – BOULOGNE (ligne 311.000)
- SAINT ROCH – FREVENT (ligne 305.000)

CHAPITRE 5 – L'organisation des secours

5-1 Le positionnement et l'organisation des moyens sur le terrain

Par rayon et en fonction de l'orientation des vents (voir la probabilité de la direction des vents en **ANNEXE 5**), des lieux sont pré-définis pour accueillir le Poste Médical Avancé (PMA) et le Centre de Regroupement des Moyens (CRM).

L'accès des services de secours aux PMA et CRM est différent pour chaque périmètre et est également identifié en amont par des itinéraires dédiés (voir **ANNEXE 12**). Les polices municipales d'Amiens et de Salouël seront sollicitées pour assurer la fluidité des accès des ambulances au CHU Amiens-Picardie, site Sud.

5-2 La demande de renforts zonaux

L'activation des rayons 1, 2 et 3 ne nécessite pas de demande de renforts zonaux, les effectifs départementaux des forces de l'ordre étant suffisants pour assurer le bouclage du périmètre.

Dès l'activation du rayon 4, dans un premier temps, les forces de sécurité locales boucleront en priorité les axes les plus fréquentés et dans un second temps, une demande de renfort zonal sera sollicitée par le COD (voir **ANNEXE 13**).

CHAPITRE 6 – La fin de l'alerte

Pour chaque rayon, la fin de l'alerte est annoncée par les mêmes canaux d'information que ceux utilisés pour le déclenchement de l'alerte, à savoir les sirènes et les automates d'appel.

Le signal de fin d'alerte est identifiable par un cycle unique consistant en une seule période de fonctionnement au régime nominal d'une durée de 30 secondes.



CHAPITRE 7– La gestion post-accidentelle des impacts sanitaires et environnementaux

Le retour d'expérience sur les accidents d'origine technologique impliquant des installations classées montre qu'au-delà de l'organisation des secours, des soins de première urgence et de la réparation des dommages environnementaux et sanitaires les plus visibles, des conséquences différées sur la santé humaine et l'environnement peuvent être redoutées.

Ces événements peuvent avoir pour effet une dispersion dans l'environnement de substances plus ou moins toxiques ou générer des effets physiques (effets thermiques, bruit, vibrations...). Les conséquences de ces accidents peuvent être environnementales, sanitaires et sociales ou économiques.

Suite au retour d'expérience lié à l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, à partir du 1er janvier 2023, les sites SEVESO devront avoir la liste des produits de décomposition.

lors d'un événement de pollution par l'air, la préfecture pourra s'appuyer :

- sur une modélisation du cheminement du panache de fumée de météo France,
- sur une carte de dépôt humide (pour croiser la pollution et les pluies) de Météo France,

Ces cartes permettent d'exclure les zones non concernées par le sens du vent (panache) voire par la pluie (panache croisé avec les pluies).

Suite à cela, la préfecture devra :

- mettre en demeure l'exploitant s'il est identifié en précisant les analyses demandées et mesures conservatoires,
- identifier les types de prélèvements et l'organisme chargé de les réaliser, faire procéder à des analyses (comprenant des prélèvements en zone souillée et en zone saine),
- prendre des arrêtés d'interdiction (consommation de produits végétaux, d'animaux, d'eau ...) à partir des éléments de météo France, de la DREAL, de l'exploitant s'il est identifié et des différentes administrations,
- tenir compte des mesures des analyses pour adapter les mesures réglementaires.

Pour les analyses, deux situations existent :

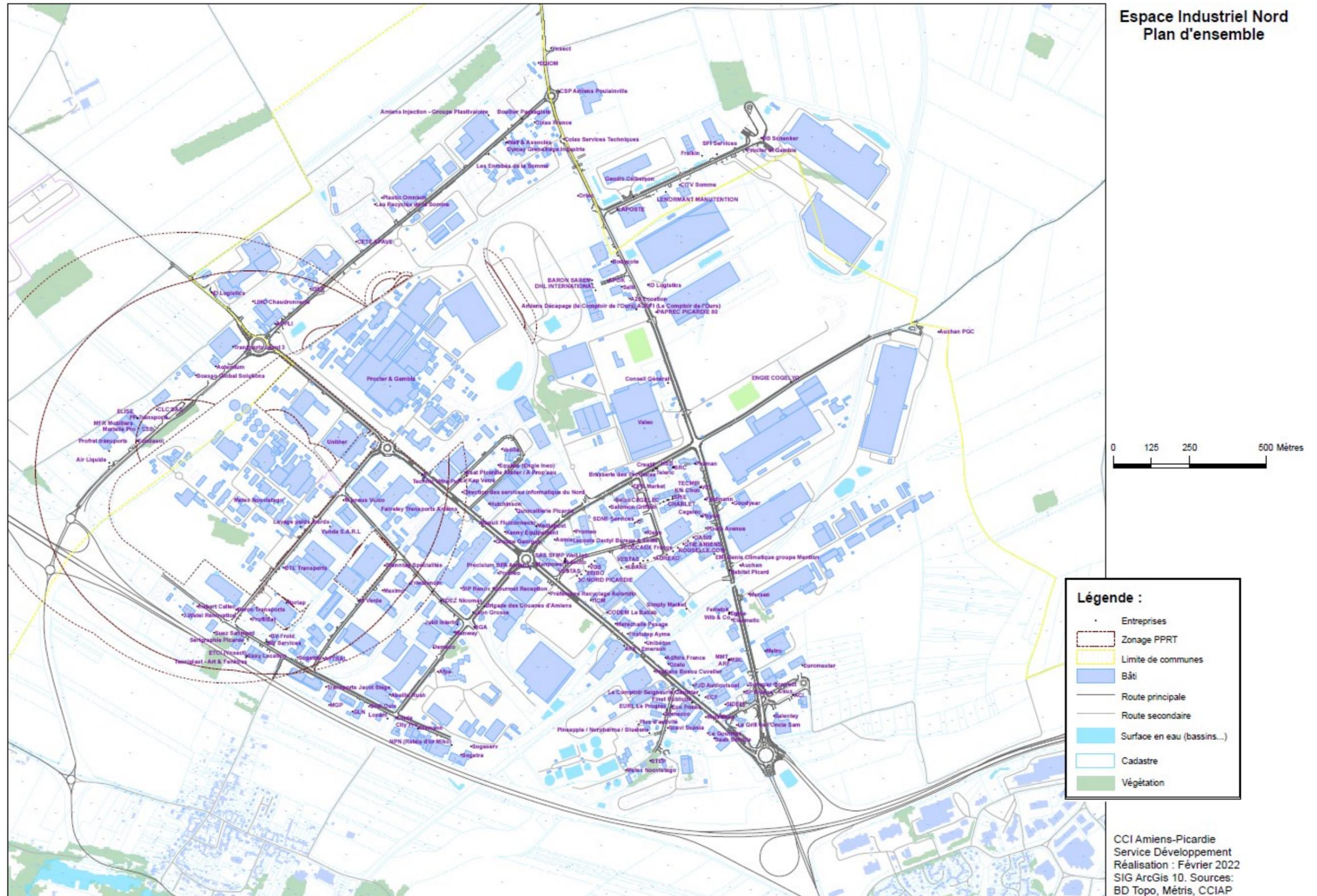
- analyses dépendant d'un laboratoire du Réseau des Intervenants en situation post-accidentelle (RIPA) commandées par l'exploitant à l'origine de la pollution sur prescription d'un arrêté préfectoral,
- analyses dépendant d'administrations ou agences d'État (DDPP (produits animaliers et d'origine animale), DRAAF (végétaux), ARS (eaux potables) ...).

En fonction de l'incident, la préfecture pourra réunir un comité de suivi pluridisciplinaire composé des différentes administrations territoriales de l'État (DRAAF, DDPP, DDTM, DETS, DSDEN, ARS, DREAL ...).

CHAPITRE 8– La liste des annexes

N° de l'annexe	Titre de l'annexe	Page
ANNEXE 1	Le plan et la liste des établissements de l'EIN d'Amiens	23-24
ANNEXE 2	Les messages vocaux « réflexes » de l'automate d'appel de la mairie d'Amiens	25
ANNEXE 3	Les services présents en COD	26
ANNEXE 4	Le rôle et les objectifs des services	27-28
ANNEXE 5	La carte des rayons opérationnels retenus, l'implantation des sirènes et les probabilités de la direction des vents	29-30
ANNEXE 6	L'alerte GALA	31
ANNEXE 7	Les notes de présentation des entreprises	32-39
ANNEXE 8	Les modèles de communiqués de presse	40-45
ANNEXE 9	La diffusion de l'information sur internet et les réseaux sociaux	46
ANNEXE 10	Les fiches toxicologiques de l'ammoniac et du chlore	47
ANNEXE 11	L'outil cartographique dédié au plan	48
ANNEXE 12	Les emplacements prévisionnels des PMA, CRM et véhicule PC	49
ANNEXE 13	Le modèle de demande de renforts zonaux	50-51

Annexe 1 : Le plan et la liste des établissements de l'EIN d'Amiens



Nom de l'entreprise	N° de rue	Repère
SIMPLY MARKET (ATAC)	31	G12
SIP RENOV	51	E8
SITA	63	D4
SIVREA	56	D5
SMAC	30/40	D6
SOCIETE AMIENOISE DE RECYCLAGE (SAR)	30	D10
SOCOPIE DALKIA	25	D5
SOPANTHER	5	E5
SOGESERV	5	F6
SOGETRA TRANSPORT INTERNATIONAL	5	F6
SOGETREL	19	B5
SOPROVERT HYDROGREEN	55	E9
SOREM	17	A5
SPD	40	C18
STEP CCIAP	26	H9
STEP EUROLYSINE	26	H9
TECMIR	65	F13
TELERIC	106	E13
TNT	57	F12
TRANSPORTS JACOT	49	E4
TRANSPORTS JACOT	56	D8
TRANSPORTS JACOT	131	D8
TRANSPORTS JACOT	61	D8
TRANSPORTS PAPIN	50	D7
UNIBETON	36	G10
UNITHER	151/155	C8
VALEO CEPN	79	E11
VALEO TRANSMISSION	81	E13
VALORMAT	33	A11
VEOLIA PROPLETE	21	D10
VEOLIA PROPLETE	21	D11
VITALAIRE	65	F13
VULCO	50	D7
WALF ET ASSOCIES	54	B14
WATEL J. RENOVATION	67	C3

Bâtiment Mermoz		
EXTERION MEDIA	65	F13
GROUPE FLG	65	F13
KUBIC - JAP FINANCE	65	F13
SCT TELECOM	65	F13
SIPIE BATIGNOLLES NORD	65	F13
TP 3F	65	F13
VCI CONSTRUCTION VIA CONCEPT INGENIERIE	65	F13

Bâtiment Thémis		
ADECCO	1 & 31	E10
ASSURIGO	1 & 31	E10
CREDIGO	1 & 31	E10
CRIT INTERM	1 & 31	E10
EURO DEAL	1 & 31	E10
FIDUREC - AURECO	1 & 31	E10
ITW HALOLA	1 & 31	E10
MANPOWER	1 & 31	E10
MUTUELLE MCO	1 & 31	E10
SYNERGIE	1 & 31	E10

Village PMI 1			
SOUM CONSTRUCTION	2	F10	1
MFR MOBILIERS	4	F10	2-3
VU ET ENTENDU	8	F10	4
OREFI - OREXAD	12	F10	6
PHARMA DOM ORKYN	12	F10	5

Village PMI 2			
NETCO	18	F11	1
MATISAV	22	F11	3
DBC RENOVATION	24	F11	4
INEO	26	F11	5
ADREXO	30/32	F11	7-6

Village PMI 3			
SELECTA	40	F12	2
JC DECAUX	42	F12	3
CARTOUCHECLUB	44	F12	4
TFN PROPLETE NORD NORMANDIE	50	F12	6
ATALIAN	50	F12	6

Village PMI 4			
SIPIE	5	D13	1a - 1b
CHARLET NOROCEAN	5	D13	2
BARON SAREME	5	D13	4
MINITEC	5	D13	5
CONSTRUCTEL	5	D13	6
DHL INTERNATIONAL EXPRESS	5	D13	7

Village TPE			
GENIE FLEXION 80	60	F12	8
CLEAN AIR CONTROL	62	F12	7
MATE OUTILLAGE	64	F12	6
QUARTZ SECURITE	66	F12	5
OASIS	70	F12	4
SARL BOUCHEZ	76	F12	1

Annexe 2 : Les messages vocaux « réflexes » de l'automate d'appel de la mairie d'Amiens

Le message « réflexe » de l'automate de la mairie d'Amiens émet un message vocal ou un SMS, sur une liste de numéros de téléphone spécifique (habitants d'Amiens), le message pré-enregistré ci-après, à partir du rayon 3 (2 070 m).

Un déclenchement plus large peut être également réalisé sous réserve de l'activation du PCC et d'un délai de paramétrage.

a. Début de l'alerte

[voix du maire d'Amiens]

1. Attention, la mairie d'Amiens vous communique ce message d'alerte important suite à un accident industriel.
2. Un accident industriel vient de se produire dans l'espace industriel nord d'Amiens. Un nuage toxique risque de traverser votre zone. Restez enfermé dans le lieu où vous vous trouvez. Fermez vos fenêtres et évitez toute entrée d'air. Informez-vous en écoutant la radio France Bleu Picardie à la fréquence 100.2 FM ou en consultant la page officielle de la préfecture de la Somme sur les réseaux sociaux.
3. Pour indiquer que vous avez bien compris ce message, appuyez sur la touche dièse. Pour réécouter le message, appuyez sur la touche étoile.

b. Fin de l'alerte

[voix du maire d'Amiens]

4. Attention, la mairie d'Amiens vous communique ce message de fin d'alerte suite à un accident industriel.
5. Concernant l'accident sur l'espace industriel nord d'Amiens, tout risque toxique est désormais écarté. Vous pouvez aérer votre logement et reprendre une activité normale.

Pour indiquer que vous avez bien compris ce message, appuyez sur la touche dièse. Pour réécouter le message, appuyez sur la touche étoile.

Annexe 3 : Les services présents en COD

Les services référencés ci-dessous sont contactés pour armer le COD :

- 1. SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**
- 2. POLICE NATIONALE**
- 3. GENDARMERIE NATIONALE**
- 4. DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT**
- 5. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
- 6. AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**
- 7. POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE D'AMIENS**
- 8. DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE**
- 9. SERVICE COMMUNICATION ET REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT**

Annexe 4 : Le rôle et les objectifs des services

Lors de l'activation du PPI, quatre cellules distinctes travaillent en collaboration afin de gérer au mieux la crise. Ces acteurs sont les suivants :

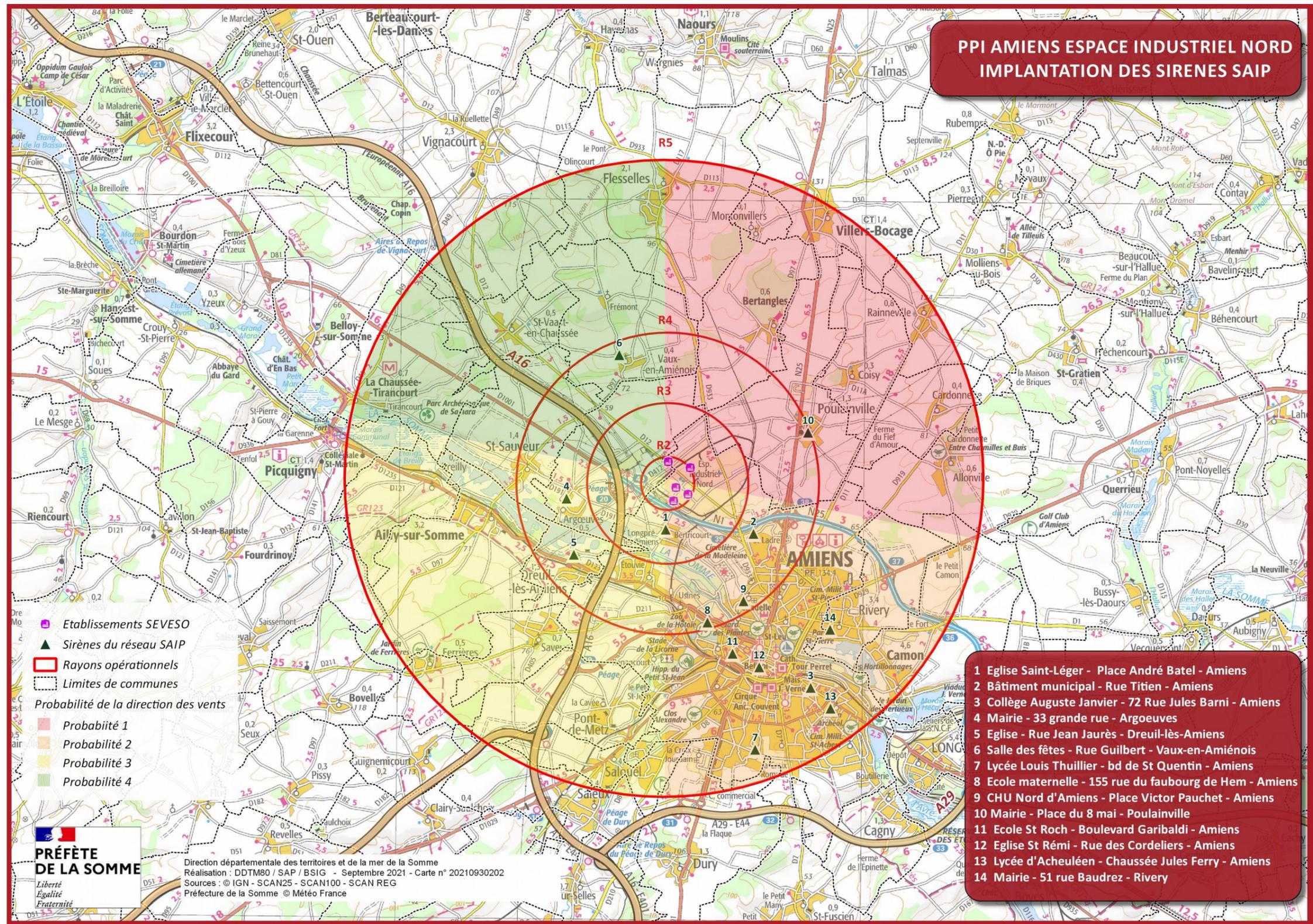
1. Le Directeur des Opérations (DO)
2. Le Centre Opérationnel Départemental (COD)
3. La Cellule d'Information du Public (CIP)
4. Le Commandant des Opérations de Secours (COS)

Les 3 premières entités sont présentes en préfecture au 51 rue de la république – 80 000 Amiens. Quant aux « moyens terrains », leur position dépend du rayon PPI activé.

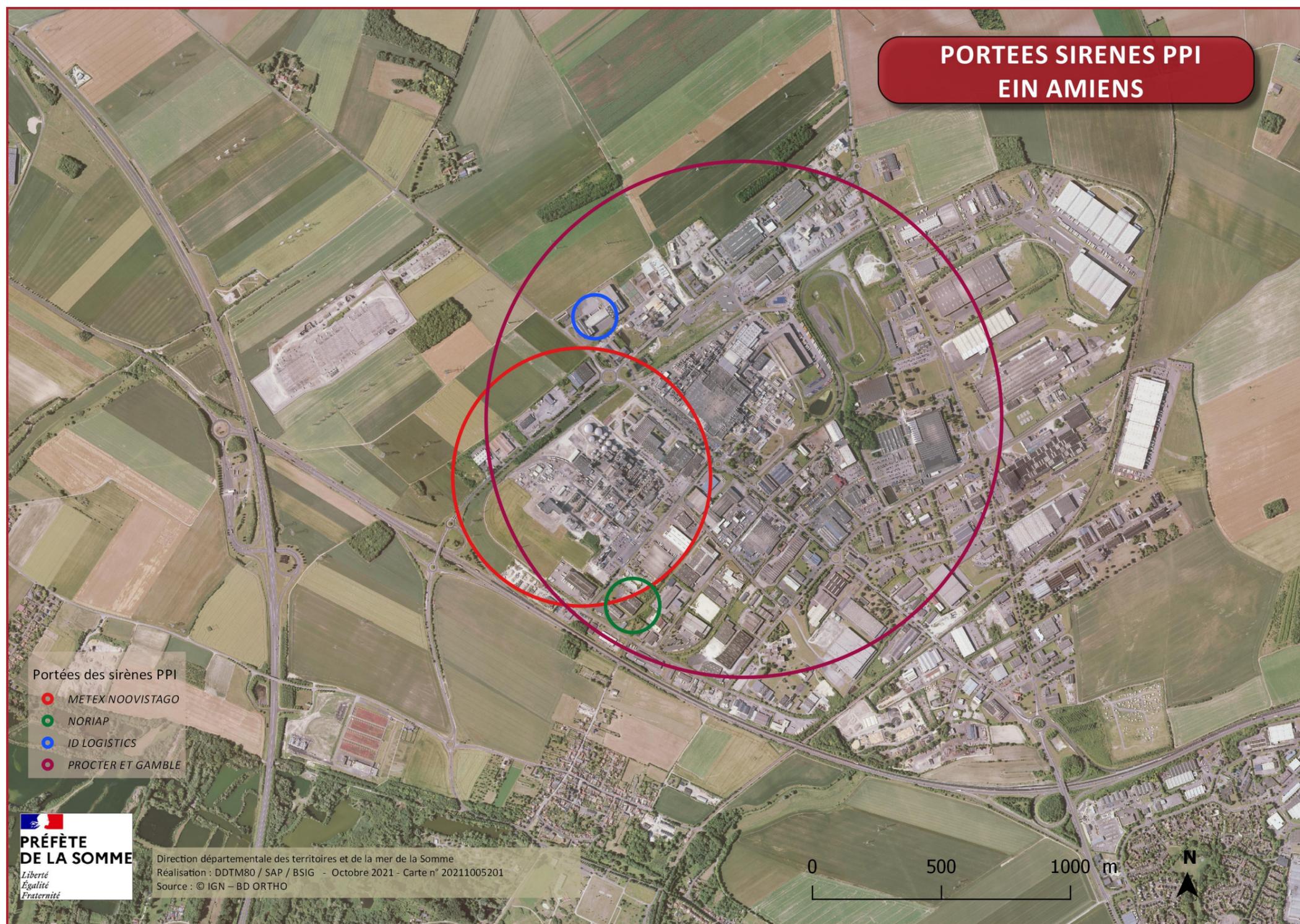
Les Postes de commandement communaux (PCC) organisent la mise en œuvre des mesures dans le ressort de leur compétence géographique.

Objectifs des services	
Intervenants	Tâches à accomplir
Exploitant	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Activer la sirène PPI du site <input type="checkbox"/> Appeler le SDIS <input type="checkbox"/> Confiner les salariés ou assurer leur évacuation <input type="checkbox"/> Utiliser l'automate d'appel vocal de Metex Noovistago <input type="checkbox"/> Lutter contre le sinistre
SIDPC	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Activer les sirènes du SAIP <input type="checkbox"/> Déclencher l'alerte GALA par SMS pour informer tous les acteurs et les élus <input type="checkbox"/> Ouvrir le COD et en assurer la gestion <input type="checkbox"/> Ouvrir la CIP et prévenir la CCI <input type="checkbox"/> Suivre les évolutions météorologiques <input type="checkbox"/> Demander des renforts zonaux dès l'activation du rayon n°4 <input type="checkbox"/> S'assurer du confinement /enjeux (école, ERP)
Service communication et représentation de l'État	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assurer la communication de crise <input type="checkbox"/> Activer la convention avec les médias : France Bleu Picardie et France 3
SDIS	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Protéger les populations <input type="checkbox"/> Secourir les victimes <input type="checkbox"/> Lutter contre le sinistre
SAMU	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assurer la régulation (en lien avec l'ARS) et la prise en charge médicale des victimes
Police Municipale, Police Nationale et Gendarmerie Nationale	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assurer la sécurité publique <input type="checkbox"/> Assurer le bouclage <input type="checkbox"/> Mettre en place les déviations
CD, DIRNord, SANEF et communes	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mettre en place le bouclage et les déviations conformément aux plans annexés
DREAL	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Exploiter les données relatives aux produits dangereux <input type="checkbox"/> Modéliser les conséquences liées à leur rejet accidentel <input type="checkbox"/> Assurer une expertise technique auprès du préfet <input type="checkbox"/> Analyser avec l'ARS les impacts sanitaires et environnementaux
DDTM	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Informer les gestionnaires routiers de l'activation du PPI et vérifier sa mise en œuvre <input type="checkbox"/> Produire des cartographies de crise à la demande du COD
ARS	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Être présent en COD pour assurer le lien entre le SAMU et les centres hospitaliers (plan blanc) <input type="checkbox"/> Assurer le lien entre le SAMU et le COD <input type="checkbox"/> Vérifier le bon confinement des établissements médicaux-sociaux <input type="checkbox"/> Analyser avec la DREAL les impacts sanitaires et environnementaux
Ville d'Amiens	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Activer le PCS <input type="checkbox"/> Activer l'automate d'appel communal et utiliser les panneaux à messages variables <input type="checkbox"/> Prendre en charge les populations ne pouvant rejoindre leur domicile
DSDEN	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier le bon confinement des établissements scolaires
SNCF	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Suspendre la circulation des trains en fonction des rayons (Voyageurs ou marchandises)
CCI	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Gérer la problématique de la voie ferrée interne <input type="checkbox"/> Relayer l'information auprès des entreprises de ZI/EIN nord.

Annexe 5 : La carte des rayons opérationnels retenus, l'implantation des sirènes et la probabilité de la direction des vents



PORTEES SIRENES PPI EIN AMIENS



Annexe 6 : L'alerte GALA

Les services référencés ci-dessous sont informés de l'activation et de la levée du PPI par sms.

MODÈLE DE SMS D'ALERTE :

« ACCIDENT INDUSTRIEL CHEZ (NOM DE L'ENTREPRISE) À AMIENS. ACTIVATION DU PPI SUR XXX M. COD ACTIVÉ. CONFINEMENT DES POPULATIONS »

1. LES 28 COMMUNES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DU PPI

NOM COMMUNE	CODE INSEE	Rayon PPI
Ailly-sur-Somme	80011	4
Allonville	80020	5
Amiens	80021	1
Argoeuves	80024	2
Bertangles	80092	4
Breilly	80137	5
Camon	80164	5
Cardonnette	80173	5
Coisy	80202	5
Dreuil-lès-Amiens	80256	3
Dury	80261	5
Ferrières	80305	5
Flesselles	80316	5
La Chaussée-Tirancourt	80187	5
Montonvillers	80565	5
Picquigny	80622	5
Pont-de-Metz	80632	5
Poulainville	80639	3
Rainneville	80661	5
Rivery	80674	5
Saint-Sauveur	80718	4
Saint-Vaast-en-Chaussée	80722	5
Saleux	80724	5
Salouël	80725	5
Saveuse	80730	5
Vaux-en-Amiénois	80782	4
Vignacourt	80793	5
Villers-Bocage	80798	5

2. SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
3. SAMU
4. POLICE NATIONALE
5. GENDARMERIE NATIONALE
6. GFAG
7. DÉLÉGATION MILITAIRE DÉPARTEMENTALE
8. AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
9. DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
10. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
11. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
12. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
13. DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
14. CONSEIL DÉPARTEMENTAL
15. SANEF
16. DIR NORD
17. SNCF
18. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
19. INDUSTRIELS : METEX NOOVISTAGO, BRENNTAG SPECIALITES, ID LOGISTICS, NORIAP PL1, PROCTER ET GAMBLE
20. MÉTÉO FRANCE ABBEVILLE ET VILLENEUVE D'ASCQ
21. FRANCE BLEUE PICARDIE
22. PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS (À PARTIR DE L'ACTIVATION DU RAYON 4)
23. SERVICE COMMUNICATION ET REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

Annexe 7 : Les notes de présentation des entreprises et les modèles de communiqués de presse



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Amiens, le

Présentation du site « Seveso Seuil Haut »

METEX NOOVISTAGO AMIENS **Espace Industriel Nord - rue de Vaux - 80084 AMIENS CEDEX 2**

Le site amiénois de la société Metex Noovistago est spécialisé dans la production d'acides aminés par fermentation pour l'alimentation animale.

L'établissement est classé « Seveso seuil haut » en raison de la présence sur le site de stockages d'ammoniac.

Activité et effectifs

Le site emploie environ 350 personnes. 250 salariés sont présents le jour, auxquels s'ajoutent 100 salariés d'entreprises extérieures. La nuit, et en dehors des heures ouvrables, 25 personnes sont présentes sur le site.

Identification des risques

Les risques principaux du site sont liés à la présence d'ammoniac et d'acide chlorhydrique qui peuvent, en cas de perte de confinement peut se libérer sous forme de gaz toxique dans l'air.

Les principales installations concernées par cette substance sont clairement identifiées :

- Pour l'ammoniac :
 - sphère de stockage ;
 - wagons ;
 - postes de dépotage ;
 - réseaux de distributions ;
- Pour l'acide chlorhydrique :
 - camions ;
 - postes de dépotage ;
 - réservoirs de stockage ;
 - réseaux de distribution.

Le risque majorant du site concerne un rayon de 8200 mètres.

Moyens à disposition sur le site pour une première intervention en cas d'incident

Le site est notamment équipé d'un réseau de différents détecteurs (détecteurs de fumées, d'ammoniac, d'acide chlorhydrique, de pression, de niveau, etc.)

Il dispose également d'un appareil de recherche de personnes, reposant sur 80 téléphones portables. L'ensemble des salariés peut être confiné en 10 minutes. L'évacuation du site est organisée en 30 minutes maximum quelle que soit la période (ouvrable et non ouvrable).

En cas d'incendie

Outre la détection et l'extinction automatique, le réseau d'extincteurs et les robinets d'incendie, le site bénéficie d'un canon à eau, de lances portables, de vêtements spéciaux (tenues anti-gaz et couvertures anti-feu), d'analyseurs (explosimètre, oxygénomètre).

En cas de risque toxique

L'établissement dispose de nombreux équipements permettant d'intervenir en cas de fuite de produits chimiques : stock de produits neutralisants, douches et œillères, tenues anti-acide, gants, bottes, casques et lunettes.

Contact :

Service communication et représentation de l'Etat

03 22 97 81 48 · 06 12 32 76 34 · pref-communication@somme.gouv.fr

Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>

Présentation du site « Seveso seuil haut »

BRENNTAG SPÉCIALITÉS
ZI NORD - 29 rue de la vassellerie - 80000 Amiens

La société Brenntag Spécialités exploite un entrepôt dans la zone industrielle d'Amiens Nord. L'établissement est classé « Seveso seuil haut » en raison de la présence de matières dangereuses (toxiques, inflammables ou dangereuses pour l'environnement).

Activité et effectifs

Les 13 personnes travaillant sur le site assurent le stockage et la distribution de produits conditionnés sous forme solides et liquides.

Description des installations

Le site comporte des locaux administratifs, un bâtiment technique avec quai de réception/expédition, un bâtiment de stockage et une aire de dépotage des camions.

Identification des risques

Les dangers identifiés sont liés à la nature des produits stockés sur le site qui présentent des dangers liés à leur caractère inflammable, toxique ou combustible.

Contact :

Service communication et représentation de l'État

03 22 97 81 48 • 06 12 32 76 34 • pref-communication@somme.gouv.fr

Le portail des services de l'État dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>

**Présentation du site « Seveso Seuil Haut »
ID Logistics
ZI Nord, Route de Vignacourt RD12 80000 AMIENS**

Le site amiénois de la société ID Logistics est spécialisé dans l'activité logistique.

L'établissement est classé « Seveso seuil haut » en raison du stockage sur le site de produits dangereux pour l'environnement, de liquides inflammables, de substances toxiques, de liquides et matières inflammables.

Activité et effectifs

Les 7 personnes travaillant sur le site assurent un métier de logistique (réception, expédition, stockage, préparation de commandes, gestion des stocks).

Description des installations

Le site ID Logistics d'Amiens nord comporte trois entrepôts dont deux contigus et une messagerie.

Identification des risques :

Les dangers identifiés sont liés aux stockages des produits sur le site. Ces produits présentent des dangers liés à leur caractère inflammable, toxique ou combustible.

Deux phénomènes dangereux majorants sont pris en considération :

- L'incendie ;
- La toxicité des fumées incendie.

En cas d'incendie, les effets thermiques peuvent atteindre une distance maximale de 78 mètres autour des installations et les effets toxiques liés aux fumées de l'incendie peuvent atteindre une distance de 100 mètres.

Les principaux équipements contribuant à la protection des installations sont :

- Des systèmes de détection incendie couplés à des installations d'extinction automatique (sauf messagerie) avec transmission automatique par télé-surveillance ;
- Des alarmes incendie manuelle,
- Des dispositifs d'extinction manuels (extincteurs, robinets incendie armés),
- Des murs et portes coupe feu,
- Des dispositifs de désenfumage,
- Des dispositifs de récupération des produits en cas de déversements accidentels.

Contact :

Service communication et représentation de l'État

03 22 97 81 48 • 06 12 32 76 34 • pref-communication@somme.gouv.fr

Le portail des services de l'État dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>

Présentation du site « Seveso Seuil Haut »

NORIAP PL1

ZI Nord – 16, rue de Vaux – 80 080 AMIENS

Le site amiénois de la société Noriap assure une activité d'entreposage de produits finis conditionnés, emballés et palettisés, destinés principalement à des coopératives agricoles (produits phytosanitaires) et à l'industrie chimique (produits dangereux).

L'établissement est classé « Seveso seuil haut » en raison du stockage sur le site de ces produits dangereux.

Activité et effectifs

Le site emploie entre 7 et 14 personnes en fonction des saisons.

Description des installations

L'entrepôt est constitué de trois compartiments isolés entre eux par des murs et des portes coupe-feu. Les compartiments contiennent jusqu'à six cellules qui sont également isolées entre elles par des murs et des portes coupe-feu.

Identification des risques

Les dangers identifiés sont liés aux stockages des produits sur le site. Ces produits présentent des dangers liés à leur caractère inflammable ou toxique.

Deux phénomènes dangereux majorants sont pris en considération :

- L'incendie ;
- La toxicité des fumées incendie.

En cas d'incendie, les effets thermiques peuvent atteindre une distance maximale de 29 mètres autour des installations et les effets toxiques liés aux fumées de l'incendie peuvent atteindre une distance de 100 mètres.

Moyens à disposition sur le site pour une première intervention en cas d'incident

Outre les moyens de détection incendie et les moyens d'intervention manuels, le site est équipé d'une installation fixe d'extinction automatique par gaz. Elle consiste lors d'un incendie à supprimer la combustion par manque d'oxygène.

Contact :

Service communication et représentation de l'Etat

03 22 97 81 48 • 06 12 32 76 34 • pref-communication@somme.gouv.fr

Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Amiens, le

Présentation du site « Seveso Seuil Haut »

PROCTER & GAMBLE AMIENS SAS **ZI Nord – rue André Durouchez – BP 90045 - 80 082 AMIENS**

La société Procter & Gamble à Amiens est spécialisée dans la fabrication de produits lessiviels. L'établissement est classé « Seveso seuil haut » en raison du stockage sur le site de produits dangereux pour l'environnement et de liquides inflammables.

Activité et effectifs

Le site connaît une activité 7 jours sur 7, jour et nuit. L'effectif moyen présent sur site est d'environ 1500 personnes (1100 sont salariés permanents du site ; environ 200 sont intérimaires ; environ 200 relèvent de prestataires extérieurs : travaux de maintenance, d'inspection ou de travaux neufs).

Description des installations

Le site Procter & Gamble d'Amiens est constitué d'une quinzaine de bâtiments principaux (bâtiments de fabrication et de conditionnement, zones de réception et de stockage) et de 9 silos de polyéthylène haute densité (PEHD).

Identification des risques

Les risques principaux du site sont essentiellement liés à la nature des produits qui y sont stockés et manipulés :

- incendie lié à la présence de produits combustibles et inflammables ;
- explosion liée à la présence de produits inflammables ;
- effet toxique par propagation dans l'air.

Le site présente un risque thermique dans un périmètre de 120 mètres et un risque toxique dans un périmètre de 257 mètres.

Contact :

Service communication et représentation de l'État

03 22 97 81 48 · 06 12 32 76 34 · pref-communication@somme.gouv.fr

Le portail des services de l'État dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>

Annexe 8 : Les modèles de communiqués de presse



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Amiens, le

COMMUNIQUE DE PRESSE

Activation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'Espace industriel nord

Ce **JJ MM 20AA**, à **Xh**, un incident est survenu sur le site de la société X site classé « Seveso Seuil Haut ».

En réaction :

- l'exploitant met en œuvre son plan d'opération interne,
- les forces de secours et de sécurité sont actuellement mobilisées,
- la préfète de la Somme décide du déclenchement du plan particulier d'intervention,
- le rayon n°**X** du plan est mis en œuvre (périmètre de **XX m** de confinement et de bouclage)

Le périmètre concerné par le risque inclus donc **[établissement(s) significatif(s) concerné(s)]**.

Consignes pour le public : le confinement

La consigne principale à l'adresse des personnes présentes dans le périmètre, qu'elles y résident ou qu'elles y travaillent est le **confinement** : Cesser toute activité et **s'enfermer dans le bâtiment le plus proche** (ne pas rester dans un véhicule) en bouchant toutes les arrivées d'air, arrêter la ventilation et la climatisation.

- **S'informer auprès des médias locaux**, notamment en écoutant la radio conventionnée France Bleu Picardie (100.2 FM), ou en suivant les comptes facebook et twitter de la préfecture.
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école** (les établissements scolaires sont dotés d'un plan particulier de mise en sûreté, qui prévoit la prise en charge des élèves).
- **Ne pas tenter de se rendre sur les lieux de l'incident.**
- **Se laver en cas d'irritation** si possible.
- **Contactez le SAMU (15 ou 112) en cas de symptômes pour les personnes présentes dans le périmètre d'activation du PPI.**
- **Éviter de téléphoner**, afin d'éviter la saturation des réseaux.
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte**, ou sur ordre d'évacuation.
- **Garder son calme**, les services de secours sont mobilisés.

Actions entreprises par les pouvoirs publics :

La préfecture de la Somme a activé son COD (centre opérationnel départemental) afin de coordonner l'action des services de secours et de sécurité et la diffusion de l'information.

Activation de la cellule d'information du public :

La préfecture de la Somme a mis en place une cellule d'information du public (CIP), joignable au :
Numéro vert 09 70 80 90 40

Axes coupés et déviation(s) (ou solutions de délestage)

Une / plusieurs déviation(s) ont été mises en place :

.....
.....

Des points de situation et des messages fréquents vont être diffusés par la préfecture de la Somme afin d'informer de l'évolution de la situation.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Amiens, le

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point de situation suite au déclenchement du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Ce JJ MM 20AA, à Xh, un accident est survenu sur le site de la société X site classé « Seveso Seuil Haut »

Le nombre de personnes impliquées directement dans cet accident est de XXX personnes.

La préfète de la Somme, avait activé le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'Espace Industriel Nord d'Amiens permettant de coordonner l'action des services de secours et de sécurité et de boucler un périmètre de confinement de X mètres (rayon X du PPI).

À cette heure, il est possible de dresser les bilans humains et matériels suivant :

- Bilan humain : X blessés légers, X blessés graves, X personnes décédées,
- Bâtiment(s) endommagé(s) :
- Secours mobilisés :
- Difficultés de circulation (axes coupés et déviations) :
- Activités entravées (activités économiques etc.) :

Ce bilan est provisoire et est susceptible de modifications qui seront communiquées dès que possible.

RAPPEL

Zone(s) affectée(s) : un périmètre de confinement de X mètres (cf. carte jointe)

Le périmètre concerné par le(s) risque(s) décrit(s) ci-dessus est de XX mètres. Ce périmètre inclus donc [établissement(s) significatif(s) concerné(s)].

Consignes pour le public : le confinement

La consigne principale à l'adresse des personnes présentes dans le périmètre, qu'elles y résident ou qu'elles y travaillent est le **confinement** : Cesser toute activité et **s'enfermer dans le bâtiment le plus proche** (ne pas rester dans un véhicule) en bouchant toutes les arrivées d'air, arrêter la ventilation et la climatisation.

- **S'informer auprès des médias locaux**, notamment en écoutant la radio conventionnée France Bleu Picardie (100.2 FM) ou en suivant les comptes facebook et twitter de la préfecture.
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école** (les établissements scolaires sont dotés d'un plan particulier de mise en sûreté, qui prévoit la prise en charge des élèves).
- **Ne pas tenter de se rendre sur les lieux de l'incident.**
- **Se laver en cas d'irritation** si possible.
- **Contactez le SAMU (15 ou 112) en cas de symptômes pour les personnes présentes dans le périmètre d'activation du PPI.**
- **Éviter de téléphoner**, afin d'éviter la saturation des réseaux.
- **Ne sortir qu'en fin d'alerte**, ou sur ordre d'évacuation.
- **Garder son calme**, les services de secours sont mobilisés.

Actions entreprises par les pouvoirs publics :

La préfecture de la Somme a activé son COD (centre opérationnel départemental) afin de coordonner l'action des services de secours et de sécurité et la diffusion de l'information. Les communes comprises dans le périmètre ont activé leur plan communal de sauvegarde.

Les services de secours mobilisent actuellement :

- **XX sapeurs-pompiers et XX engins,**
- **XX équipes du SAMU,**
- **XX équipes de la police nationale.**
- **XX équipages de la gendarmerie.**
- **XX équipages de la police municipale d'Amiens.**

Les gestionnaires de réseaux sont également mobilisés pour la signalisation et sécurisation des déviations.

La préfecture de la Somme a mis en place une cellule d'information du public (CIP), joignable :
Numéro vert 09 70 80 90 40

D'autres points de situation seront faits régulièrement afin de permettre la meilleure information de tous.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



51, Rue de la République
80000 Amiens



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Amiens, le

COMMUNIQUE DE PRESSE

Désactivation du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Ce JJ MM 20AA, à Xh, un accident est survenu sur le site de la société X site classé « Seveso Seuil Haut »

Le nombre de personnes impliquées directement dans cet accident était de XXX personnes.

La préfète de la Somme, avait activé le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'Espace Industriel Nord d'Amiens permettant de coordonner l'action des services de secours et de sécurité et de boucler un périmètre de confinement de X mètres (rayon X du PPI).

La situation est désormais sous-contrôle et les opérations de secours ont pris fin à Xh. Les personnes confinées peuvent désormais sortir des bâtiments et l'accès à la zone industrielle est de nouveau permis.

Voici les principales données du bilan humain et matériel qu'il est possible de dresser aujourd'hui :

- Bilan humain : X blessés légers, X blessés graves, X personnes décédées,
- Bâtiment(s) endommagé(s) :
- Secours mobilisés :

Les activités ayant été entravées par l'accident peuvent reprendre et les déviations sont levées.

Le Centre Opérationnel de Départemental (COD) ainsi que la cellule d'information du public (CIP, numéro vert) ouverts par la Préfète ont également été désactivés.

Contact :

Service communication et représentation de l'État

03 22 97 81 48 – 06 12 32 76 34 – pref-communication@somme.gouv.fr

Le portail des services de l'État dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>

Annexe 9 : La diffusion de l'information sur internet et les réseaux sociaux

En parallèle de la diffusion de communiqués de presse, la préfecture diffusera l'alerte et les consignes à suivre sur le site internet des services de l'État et sur les comptes des réseaux sociaux, il en sera de même pour la fin de l'événement :



Internet

www.somme.gouv.fr



Twitter

<https://twitter.com/PrefectureSomme>



Facebook

<https://www.facebook.com/prefecturesomme>

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens

Annexe 10 : Les fiches toxicologiques de l'ammoniac, de l'acide chlorhydrique et de l'acide formique

Les entreprises Metex Noovastigo et Procter&Gamble sont concernées par un risque toxique. Les produits toxiques les plus utilisés sont l'ammoniac, l'acide chlorhydrique et l'acide formique.

Ainsi, pour connaître les risques encourus, l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, met en ligne gratuitement les fiches toxicologiques de l'ammoniac, de l'acide chlorhydrique et de l'acide formique :

- Fiche toxicologique de l'ammoniac et solutions aqueuses FT 16 :

http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_16

- Fiche toxicologique de l'acide chlorhydrique FT 13 :

http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_13

- Fiche toxicologique de l'acide formique FT 7 :

https://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_7

Annexe 11 : L'outil cartographique dédié au plan

La DDTM a mis à jour l'outil cartographique dédié au PPI et créé en 2013. Celui-ci présente les enjeux, les bouclages et les déviations pour chaque rayon du PPI.

Vous trouverez, ci-dessous, le lien pour accéder aux données cartographiques :

http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/DEPT080A/PPI_Amiens_EIN_Nord/

mdp : PPI_EIN_80

Annexe 12 : Les emplacements prévisionnels des PMA, CRM et véhicule PC

Vous trouverez, ci-dessous, le lien pour accéder aux données cartographiques des emplacements des PMA, CRM et véhicule PC :

http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/DEPT080A/PPI_Amiens_EIN_Nord/PPI_EIN_80.html

mdp : PPI_EIN_80

Dès l'activation de l'un des cinq périmètres de sécurité du PPI de site, les secours s'organisent sur le terrain avec la mise en place :

- **de véhicules Postes de Commandement (PC services)** permettant aux différents services de secours et de sécurité (SDIS, Police, Gendarmerie et SAMU) d'assurer la gestion opérationnelle de l'événement en ce qui les concerne,
- **un représentant de l'entreprise concernée est également présent au PC services.**
- **d'un ou plusieurs centres de rassemblement des moyens (CRM)** qui a pour vocation de regrouper tous les engins n'ayant pas reçu de mission, afin d'éviter un désordre sur la zone d'intervention. Les renforts, c'est-à-dire tous les moyens dépêchés sur la zone d'intervention, doivent obligatoirement se présenter à ce point de passage obligé qui leur sera désigné avant d'être engagés sur les opérations de secours,
- **d'un Poste Médical Avancé (PMA)** qui effectue le triage et la mise en condition d'évacuation des victimes vers les centres hospitaliers.

Du fait de la proximité du COD et pour faciliter la répartition des rôles de chacun et les remontées d'information, il n'a pas été retenu de mettre en place un poste de commandement opérationnel (PCO).

Deux choix distincts d'implantation des CRM, PC de services et PMA sont prévus par rayon, en fonction des conditions météorologiques.

L'emplacement de ces structures de commandement et de soutien opérationnel est prédéterminé sur chacun des périmètres opérationnels.

Annexe 13 : Le modèle de demande de renforts zonaux



PRÉFÈTE DE LA SOMME

Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDE DE RENFORTS ZONAUX

Origine	CABINET DE LA PREFETE Service interministériel de défense et de protection civiles	
Destinataire	Centre Opérationnel de la Zone Nord	Tel : 03 20 30 50 47 coznord@interieur.gouv.fr

Nature du sinistre	Accident industriel suite à ...
Entreprise concernée	
Lieu du sinistre	

Rayon PPI activé (en mètres) **	
N°	m

Mission générale ou effet à obtenir	Mettre à disposition du département de la Somme des moyens pour le bouclage et les déviations conformément au rayon activé du PPI de la zone industriel d'Amiens Nord
Point de première destination	Amiens
Durée d'engagement présumée	1 journée
Coordonnées du contact sur place	Demander la sécurité civile auprès du standard de la préfecture de la Somme au 03 22 97 80 80

Vous trouverez, ci-dessous, le lien pour l'accès aux données cartographiques des points de bouclage du périmètre et des déviations :

http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/DEPT080A/PPI_Amiens_EIN_Nord/

Mot de passe	PPI_EIN_80
--------------	------------

Fait à Amiens, le

La préfète

Muriel Nguyen